

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 28 NOVEMBRE 2023**

Ouverture de la séance à 18h05

Nombre de personnes présentes à l'ouverture de la séance : 14 (quorum 13)

Membres de droit : M. BARD VOLF, Principal – Mme SANNIER, Principale adjointe – Mme BILLARD, Adjointe gestionnaire – Mme JEANBLANC, Conseillère Principale d'Education

Représentants du Conseil Départemental de la Drôme : M. LADEGAILLERIE

Représentants des parents d'élèves : Mme BOLE, Mme HEMOUS, Mme DUTAUD, Mme DUCARRE,

Représentant des élèves : Mme ROCHE Inès

Représentants des personnels ATOS : M. MACCARIO – M. ROCHE

Représentants des personnels d'enseignement : Mme MAILLEFAUD, Mme CLEMENCEAU, M. BIARD, Mme YAPUR, M. CALVIER

I – Organisation du conseil

M. Bard Volf rappelle l'organisation annuelle concernant la désignation des secrétaires de séances. Mme Billard assurera donc cette tâche pour ce conseil plutôt technique car principalement dédié au budget 2024.

Après la présentation de l'ordre du jour, M. le Principal propose l'approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 07 novembre 2023. L'ensemble des personnes n'ayant pu prendre connaissance de ce PV car envoyé trop tardivement, la présentation au vote est reportée au prochain conseil d'administration.

18h10 : arrivée d'un parent d'élève

Présentation de l'ordre du jour. Approbation de l'ordre du jour :

Vote du CA : votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

18h15 : arrivée d'un parent d'élève

II – Organisation financière

A/ Voyage scolaire

Il est demandé dans les années avenir aux organisateurs des voyages scolaires d'anticiper, bien en amont, leur projet de voyage afin d'en fluidifier l'organisation.

Projet de voyage pour les élèves latinistes et hellénistes

Plusieurs appels d'offres ont été déposés : Grèce, Italie, Andalousie. Le collège a reçu 2 propositions pour la Grèce mais à un prix bien trop élevé et 1 proposition du voyageur Triangle pour l'Andalousie. C'est cette proposition qui est présentée aux membres du conseil d'administration. Il s'agit d'un voyage à destination de Séville et sa région. Le voyage se déroulera du 10 au 16 mars 2023 avec 59 élèves et 4 accompagnateurs. L'hébergement se fera en hôtel. Mme Billard reprend le programme du voyage.

La participation du FSE pour ce voyage est de 11 033 € dont 6 233€ correspondant à des actions de financement menées précisément pour ce voyage.

Mme Beyney, parent d'élève, propose un don de 300€ attribué uniquement au financement de la part accompagnateurs du voyage afin de répondre à la contrainte budgétaire de ne pas dépasser la part accompagnateur allouée l'an dernier.

Le coût du voyage par élève pour ce voyage s'élève à 300€ (cf budget prévisionnel transmis par avance aux membres du CA).

Vote du CA sur le don du FSE : votants :

16 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

Vote du CA sur le don de Mme Beyney :

votants : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

Vote du CA sur la proposition de budget du voyage :

votants : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

Un parent souligne que les parents d'élèves concernés par ce voyage ont reçu dans l'après-midi du 28/11/2023 un message Pronote de M. Delord (organisateur du voyage) dans lequel le principe de ce voyage était remis en cause : M. le Principal se dissocie de ce message est précise que tout a été mis en œuvre pour que celui-ci se réalise et c'est pourquoi il a été possible de le présenter au vote ce soir.

B/ BUDGET 2024

Le budget prévisionnel est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le principal présente les priorités selon lesquelles a été établi le budget 2024

- 1^{ère} priorité : garantir le paiement des fluides
- 2^{ème} priorité : garantir la sécurité sanitaire de tous
- 3^{ème} priorité : garantir la même qualité d'actions pédagogiques rendue aux élèves, qui reste la mission première du collège
- 4^{ème} priorité : garder un fonds de roulement du collège permettant de garantir son autonomie financière et sa capacité à subvenir à un besoin imprévu

M. le principal précise que les préconisations du Conseil Départemental sont retracées dans la construction budgétaire.

L'adjointe-gestionnaire rappelle les principes budgétaires : annualité, unité, sincérité, spécialité et équilibre et présente les deux sections de fonctionnement :

- Section de fonctionnement avec les services généraux : AP, ALO, VE et les services spéciaux Bourses nationales et SRH
- Section d'investissement : opérations en capital

I - Présentation exhaustive des différentes subventions du Conseil Départemental pour 2024 :

⇒ la dotation de fonctionnement s'élève à 95 779 € soit une baisse de 18 % par rapport à 2023.

Cette baisse est notable sur les préconisations concernant la viabilisation puisqu'elle est basée sur la consommation 2022. Or, au printemps, des travaux ont été réalisés pour reprendre l'éclairage de la cour à la charge du collège (jusqu'à là c'est la ville de Loriol qui en assumait la dépense). La cour est désormais éteinte de 20h30 à 5h45 (heure hivernale). La consommation en électricité sera donc supérieure à celle de 2022. Comme il est proposé aux établissements par le Conseil Départemental, le collège adressera une demande de dotation complémentaire en la matière.

⇒ Dotation EPS qui sert au règlement des transports EPS et locations d'équipements sportifs : 34 111,56€ €

⇒ Projets libres : subventionnés à hauteur de 4 617€

⇒ Liste des projets clés en mains

⇒ Subvention équipements : 4 150€ qui permet l'acquisition de petits matériels

II – Présentation exhaustive des différentes subventions de l'Etat

⇒ Fonds sociaux : une subvention de 2020 € a été allouée pour 2024 qui vient en complément des reliquats antérieurs

⇒ Dotation globalisée (manuels scolaires, carnets de correspondance, CFC) : à la date du CA, pas de subvention allouée pour l'année 2024. Mme la gestionnaire précise que l'Etat ne subventionne plus l'achat des carnets de correspondance et que c'est une charge qui incombe à l'établissement (1528€ par an). M. le Principal précise que le carnet de correspondance est un « outil » obligatoire et par conséquent son achat se réalisera sur fonds propres de l'établissement.

⇒ dotation de 900 € pour la classe orchestre

Les projets pédagogiques pour l'année 2024 sont présentés :

→ Projet mémoire

→ Projet « Chambre » - liaison CM2/6^{ème}

→ Venue d'une autrice de BD pour les 6^{ème} en lien avec le projet Handimalette

→ Participation au forum de l'orientation pour les élèves de 3^{ème}

→ Une ligne budgétaire : « Transport et projets divers » dans l'éventualité d'un projet

Service Restauration et hébergement (SRH)

Les charges de fonctionnement identifiables au SRH ont été affectées à ce service. Cependant, une partie des charges du service restauration restent payées sur le service Administration et Logistique (viabilisation, contrat de maintenance des extincteurs...). Le service SRH reverse donc un pourcentage de ces recettes au service ALO : taux de reversement des charges communes voté lors du conseil d'administration du 7 novembre dernier (22 %).

Mme Billard, adjointe-gestionnaire, rappelle que le collège est labellisé niveau 2 par Ecocert qui est un organisme indépendant. La nouvelle certification Ecocert (en adéquation avec la loi Egalim de 2018) porte la part de produits bio et locaux à 40 %.

Le Conseil Départemental fixe le prix des repas : ceux-ci n'ont pas augmenté depuis 2016. Cependant, compte tenu de l'augmentation des denrées alimentaires, le Conseil Départemental a décidé de laisser un coût denrées aux établissements à 2,30 € (contre 2,10€ initialement prévu pour 2023) et cela rétroactivement au 01/01/2023 + 0,70 € au titre du fonctionnement. Le différentiel du prix du repas est reversé au Conseil Départemental.

M. Ladegaillerie revient sur la possibilité donnée au collège pour l'achat de vélos « pédagogiques » sur les reliquats EPS 2020 et 2021. Mme la gestionnaire expose que lors d'une réunion avec le service de la DEJS du Conseil Départemental, il lui a été clairement dit que l'établissement ne pouvait utiliser les reliquats en ce sens. M. Ladegaillerie va revoir avec les services du département mais il est tout à fait envisageable que l'achat puisse se faire.

Projet NEFLE : orchestre à l'école

Mme la gestionnaire présente le budget de 122 260,60€ accordé sur 4 ans pour ce projet. Les premiers achats de matériels ont été réalisés pour 2023 et le reste des achats fait partie du budget 2024.

Concernant la part pour les intervenants extérieurs, un spectacle commun maternelle/primaire et collège est programmé courant du mois de mai/juin.

À la vue des charges supportées par l'établissement et des différentes dotations et subventions, et afin que le budget soit le plus sincère, il est proposé un prélèvement sur fonds de roulement de 10 .000 € portant à 59 jours de fonctionnement le fonds de roulement.

Les membres du conseil sont sollicités pour d'éventuelles questions concernant la présentation de ce budget.

Le conseil d'administration se prononce sur la répartition des crédits et sur l'affectation du total par service pour le budget prévisionnel 2024.

Vote du budget

Vote du CA :

Votants : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

Le budget est approuvé à l'unanimité.

C/ Avenants

✓ Il est demandé au conseil d'administration de s'exprimer sur l'avenant 1 à la convention portant sur la répartition des compétences entre les établissements publics locaux d'enseignement de la Drôme et le Département de la Drôme
Titre XV – clauses administratives relatives à la convention

Vote de l'avenant :

Vote du CA :

Votants : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

L'avenant est approuvé à l'unanimité

✓ Il est demandé au conseil d'administration de s'exprimer sur l'avenant 3 à la convention portant sur les groupements de commande entre les établissements publics locaux d'enseignement de la Drôme et le Département de la Drôme
Titre IX – Maintenance, travaux

Vote de la convention

Vote du CA :

Votants : 16

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 16

L'avenant est approuvé à l'unanimité

D/ Répartition des logements de fonctions

Il est proposé au vote du conseil d'administration la répartition des logements de fonction et CNAS aux personnels ETAT

Logement n° 1 : adjointe-gestionnaire

Logement n° 2 : principale-adjointe

Logement n° 4 : principal

Vote de la répartition

Vote du CA :

Votants : 16

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 14

La répartition est approuvée à l'unanimité

Il est proposé au vote du conseil d'administration la répartition des logements de fonction et CNAS aux personnels placés sous la responsabilité du Conseil Départemental

Logement n° 3 : agent territorial

Vote de la répartition

Vote du CA : Votants : 16 Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 14

La répartition est approuvée à l'unanimité

E/ Contrats – conventions

*** Gaz 2025**

Il est proposé au vote du conseil d'administration la convention GAZ 2025 ayant pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés à conclure par l'UGAP. Ce marché commencera le 1er juillet 2025 et se terminera le 31 août 2028

Vote sur l'adhésion

Vote du CA : Votants : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

La convention est approuvée à l'unanimité

*** Réseau Education - Formation 24**

Le chef d'établissement propose l'adoption de la convention au fonctionnement du réseau d'éducation et de formation 2024 - Drôme centre.

Le coût est de Part A : 20 € + Part B : 200€

Vote sur l'adhésion

Vote du CA : Votants : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

L'adhésion est approuvée à l'unanimité

*** Réseau Education - Formation Forum**

Le chef d'établissement propose l'adoption de la convention d'adhésion à l'organisation du forum d'orientation Post 3ème et 2nde Drome Centre 2024

Le coût est de 200€

Vote sur l'adhésion

Vote du CA : Votants : 16 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

L'adhésion est approuvée à l'unanimité

19h21 : départ d'un parent d'élève

F/ DON

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur l'acceptation d'un don de 300€ de la part la Fédération du BTP Drôme Ardèche pour participer au coût du transport des élèves du collège pour l'opération Les Coulisses du BTP : 300€

Vote sur le don

Vote du CA : Votants : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 15

La répartition est approuvée à l'unanimité

III – Organisation pédagogique et éducative

Un point est effectué par la représentante des élèves sur la vie collégienne :

▶ La première réunion du CVC a eu lieu le jeudi 23 novembre 2023 : cette année, il a été proposé aux élèves de travailler sur les lieux de vie du collège :

- Foyer
- Permanence
- Restaurant scolaire

IV – Questions diverses

✧ Exercice PPMS Attentat/Intrusion : il est programmé le 12 décembre 2023. M. le Principal souligne que l'objectif n'est pas de faire de cet exercice un moment anxiogène mais d'étudier les comportements des élèves et donne les consignes qui sont de se confiner ou fuir si aucun danger n'est visible.

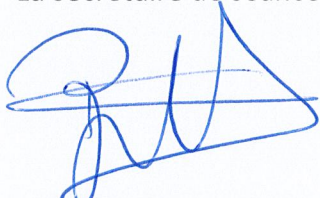
✧ Jeudi 21 décembre 2022 : repas de Noël au restaurant scolaire : M. le Principal demande aux membres du Conseil l'autorisation d'annuler les cours de 13h00 à 14h00.

Réponse favorable à l'unanimité.

✧ Mme Sannier fait un point sur le questionnaire harcèlement qui a été proposé à chacun des élèves le 9 novembre dernier. Elle rappelle le protocole PHARe mis en place au sein de l'établissement. Un compte rendu serait fait à destination de tous les parents d'élèves.

La séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance



Madame BILLARD

Le Président de séance,

Monsieur BARD VOLF

